



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prise en charge du Beyfortus pour la bronchiolite du nourrisson

Question écrite n° 2603

Texte de la question

M. Yannick Neuder attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur le remboursement du traitement Beyfortus (nirsévimab), destiné à prévenir les infections à virus respiratoire syncytial (VRS) responsables de la bronchiolite, une pathologie affectant gravement les nourrissons. Selon les récentes informations transmises par des organisations de pédiatrie de premier plan, notamment la Société française de pédiatrie (SFP) et l'Association française de pédiatrie ambulatoire (Afpa), le passage à un remboursement partiel (30 % en ville) constitue un frein majeur à l'accès à ce traitement pour de nombreuses familles. En effet, le reste à charge, pouvant atteindre 300 euros, est insurmontable pour beaucoup, surtout dans un contexte économique difficile où les mutuelles ne couvrent pas toujours intégralement cette différence. Alors que l'année précédente, l'État avait pris en charge intégralement le coût du Beyfortus, permettant une meilleure protection des nourrissons et une réduction significative des hospitalisations liées à la bronchiolite, cette nouvelle mesure met à mal les efforts déployés pour lutter efficacement contre cette épidémie. Les données de Santé publique France confirment que le VRS reste une menace sanitaire saisonnière importante. Les pédiatres signalent que, comparé à d'autres vaccins infantiles, dont certains sont remboursés à hauteur de 65 % voire intégralement, ce choix de remboursement limité semble incohérent. De plus, les familles bénéficiant de la complémentaire santé solidaire ou de l'aide médicale d'État peuvent bénéficier d'une prise en charge totale, mais cela n'est pas le cas pour une grande majorité des ménages, qui doivent encore avancer ces frais. M. le député estime donc qu'il est urgent de reconsidérer la politique de remboursement de ce traitement innovant, qui a déjà démontré son efficacité en réduisant les hospitalisations. Permettre une prise en charge totale du Beyfortus en ville constituerait non seulement un acte de solidarité envers les familles, mais également une mesure de santé publique essentielle pour éviter l'engorgement des services hospitaliers en période hivernale. Il est à rappeler que deux études françaises ont démontré l'efficacité du Beyfortus dans la prévention des formes graves de bronchiolite chez les nourrissons. Une étude a estimé que le traitement réduit de 76 % à 81 % le risque d'admission en réanimation pour bronchiolite à VRS. Une modélisation a également montré que l'administration du nirsévimab a permis d'éviter environ 5 800 hospitalisations pour bronchiolite entre le 15 septembre 2023 et le 31 janvier 2024 en France. Ce traitement est donc essentiel pour les familles et plus largement pour éviter le retour d'une épidémie d'ampleur. Il souhaite connaître sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Neuder](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2603

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2024](#), page 6400

Question retirée le : 28 janvier 2025 (Fin de mandat)